ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret no 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Mme/ M. :	
Né(e) le : à :	
Demeurant :	
	é au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret no rivant les mesures générales nécessaires pour faire face à re de l'état d'urgence sanitaire :
Note : Les personnes souhaitant bénéficier de l de leur domicile, d'un document leur permetta exception	'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hor s nt de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces
	le et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement ; déplacements professionnels ne pouvant être différés ; déplacements ;
Note : A utiliser par les travailleurs non-sal employeur.	ariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur
	dans un établissement culturel autorisé ou un lieu de culte ; s achats de biens, pour des services dont la fourniture est autorisée, pou livraisons à domicile ;
☐ 3. Consultations, examens et soir	ns ne pouvant être assurés à distance et achats de médicaments ;
☐ 4. Déplacements pour motif fami ou la garde d'enfants ;	lial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires
☐ 5. Déplacements des personnes e	en situation de handicap et leur accompagnant ;
limite de trois heures quotidienn soit à l'activité physique ou aux l de toute proximité avec d'autres	vers un lieu de plein air, sans changement du lieu de résidence, dans la les et dans un rayon maximal de vingt kilomètres autour du domicile, liés loisirs individuels, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et la personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées la besoins des animaux de compagnie;
7. Convocations judiciaires ou ad	lministratives et déplacements pour se rendre dans un service public ;
8. Participation à des missions d'	intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;
9. Déplacements pour chercher le	es enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires ;
Fait à :	
Le:	à:
(Date et heure de début de sortie à	mentionner obligatoirement)